



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Quebec**

**K1A0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division/Division des  
services professionnels en informatique

11 Laurier Street

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 4C2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

<b>Title - Sujet</b> services aircraft maintenance	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8485-184428/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8485-184428	<b>Date</b> 2018-01-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$IPS-006-32041	
<b>File No. - N° de dossier</b> 006ips.W8485-184428	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-01-19</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Arden Aresta	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 006ips
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4958 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W8485-184428/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 006IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W8485-184428	<b>File No. – N° du dossier</b> 006IPS. W8485-184428	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### **MODIFICATION À L’INVITATION N° 004**

Cette modification à l’invitation vise à :

1. modifier la Demande de propositions (DP) comme il est indiqué à l’appendice A-3 ci-dessous.

---

#### **Appendix A-3**

*À l’article 1.2 – Sommaire, l’alinéa (l) a été ajouté comme suit :*

- INSÉRER**            (l) Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d’utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2 de la demande de soumissions, Instructions à l’intention des soumissionnaires, pour obtenir de plus amples renseignements.

*À la Partie 2 – Instruction à l’intention des soumissionnaires, à l’article 2.1 - Instructions, clauses et conditions uniformisées sous l’alinéa (e) le texte suivant a été ajouté comme suit :*

- INSÉRER**            Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :
- L’article 05, Présentation des soumissions, est modifié comme suit :
    - Le paragraphe 1 est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit : « Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l’heure de clôture de la demande de soumissions ou sur demande de l’autorité contractante, par exemple dans le cas d’une soumission acheminée par Connexion postal, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. Si une soumission est présentée par une coentreprise, elle doit être conforme à l’article intitulé Coentreprise. »
    - L’alinéa 2d. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiqué dans la demande de soumissions ou à l’adresse indiquée dans la demande de soumissions, selon le cas; »
    - L’alinéa 2e. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « veiller à ce que le nom et le numéro d’entreprise - approvisionnement du soumissionnaire, l’adresse de l’expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l’heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués dans la soumission; et »

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W8485-184428/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 006IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W8485-184428	<b>File No. – N° du dossier</b> 006IPS. W8485-184428	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- L’article 06, Soumissions déposées en retard, le texte est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant : « TPSGC renverra les soumissions livrées après la date et l’heure de clôture stipulées dans la demande de soumissions, à moins que ces soumissions ne soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées à l’article intitulé Soumissions retardées. Les soumissions transmises par un moyen autre que le service Connexion postal de la Société canadienne des postes seront renvoyées. Dans le cas des soumissions transmises à l’aide du service Connexion postal, les conversations initiées par le Module de réception des soumissions à l’aide du service Connexion postal qui comporte un accès, des dossiers et des renseignements relatifs à une soumission déposée en retard seront supprimées. »
- L’article 07, Soumissions retardées, est modifié comme suit :
  - Le paragraphe 1 est modifié pour ajouter l’élément de preuve suivant : « d : une date et heure de l’envoi du service Connexion postal de la SCP indiquée dans l’activité de la conversation du service Connexion postal. »
- L’article 8, Transmission par télécopieur, est entièrement supprimé et remplacé par l’article suivant :

« Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal

#### 1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de soumissions émises par l’administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande de soumissions. Le numéro de télécopieur pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans la demande de soumissions.
- b. Pour les soumissions transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d’aucune défaillance attribuable à l’utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n’assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d’une soumission brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l’envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W8485-184428/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 006IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W8485-184428	<b>File No. – N° du dossier</b> 006IPS. W8485-184428	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission.
  - c. Une soumission transmise par télécopieur constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l’article intitulé Présentation des soumissions.
2. Connexion postel
- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l’aide du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes  
([https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\\_connect\\_send\\_a](https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a))
  - b. Pour transmettre une soumission à l’aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit :
    - i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l’aide de sa propre licence d’utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
    - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions, un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d’ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d’ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
  - c. Si le soumissionnaire envoie un courriel au Module de réception des soumissions, ce dernier entamera alors la conversation Connexion postel dans laquelle le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission à n’importe quel moment avant la date et l’heure de clôture de la demande de soumissions. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et le soumissionnaire peut répondre à la notification par courriel en transmettant sa soumission.
  - d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d’entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu’à au moins

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W8485-184428/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 006IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W8485-184428	<b>File No. – N° du dossier</b> 006IPS. W8485-184428	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

trente jours ouvrables suivant la date et l’heure de clôture de la demande de soumissions.

- e. L’adresse de courriel du Module de réception des soumissions à l’administration centrale de TPSGC est : TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu’il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n’en a pas, il peut utiliser l’adresse du Module de réception des soumissions indiquée à la page 1 de la demande de soumissions pour s’inscrire au service.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n’assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d’une soumission brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l’envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l’article intitulé Présentation des soumissions.

***À la Partie 3 – Instruction pour la préparation des soumissions, à l’article 3.1 - Instructions pour la préparation des soumissions sous l’alinéa (a) le texte suivant a été ajouté comme suit :***

**INSÉRER**

Si le soumissionnaire choisit d’envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu’il respecte l’article 08 des

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W8485-184428/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 006IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W8485-184428	<b>File No. – N° du dossier</b> 006IPS. W8485-184428	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence et tel qu’amendé à l’article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, de la partie 2, Instructions à l’intention des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont requis de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel à la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu’à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie papier de la soumission à l’aide d’une autre méthode de livraison acceptable, et en cas d’incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique aura préséance.

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (\_\_\_\_\_ exemplaires papier) (s’il y a lieu, ajouter « et \_\_\_\_\_ copies électroniques sur \_\_\_\_\_ », et préciser le média, tel que CD, DVD ou clé USB)

Section II : Soumission financière (\_\_\_\_\_ exemplaires papier) (s’il y a lieu, ajouter « et \_\_\_\_\_ copies électroniques sur \_\_\_\_\_ », et préciser le média, tel que CD, DVD ou clé USB)

Section III : Attestations (\_\_\_\_\_ exemplaires papier) (s’il y a lieu, ajouter « et \_\_\_\_\_ copies électroniques sur \_\_\_\_\_ », et préciser le média, tel que CD, DVD ou clé USB)

En cas d’incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l’exemplaire papier, le libellé de l’exemplaire papier l’emportera sur celui de la copie électronique.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**